Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 3/5/17

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **ANTIGEL POUR CONDUITS D'ESSENCE UNIVERSEL**

Code(s) du produit : 426

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Antigel pour essence

Restrictions d'emploi recommandées:Aucun à notre connaissance. .

Famille chimique : Substance pure; Alcool aliphatique primaire saturé.

Nom, adresse, et numéro de telephone du fabricant:

Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée
75 Advance Blvd.
Brampton, ON,
L6T 4N1
No. de téléphone du fournisseur

: 905-793-4311

No. de téléphone en cas d'urgence

: CANUTEC: 613-996-6666

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide transparent incolore. Odeur d'alcool.

OSHA: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque :
Liquide inflammable - Catégorie 2
Toxicité aiguë - Oral(e) - Catégorie 3
Toxicité aiguë - Dermale - Catégorie 3
Toxicité aiguë - Inhalation - Catégorie 3
Irritation oculaire - Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables
Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire au foetus par inhalation.
Risque avéré d'effets graves pour les nerfs optiques en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Ne pas respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs.
En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre chimique, CO2 ou mousse d'alcool pour l'extinction.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Consulter un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Rincer la bouche.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:
Risque de causer une légère irritation de la peau. Risque d'être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut être nocif par inhalation. La surexposition prolongée ou répétée a peux causer des effets défavorables du foie. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	No CAS	Concentration (% en poids)
Méthanol	Carbinol Hydrate de méthyle Alcool méthylique	67-56-1	**80-100%**

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Ingestion **:** Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation **:** En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau **:** Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux **:** Rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 20 minutes. S'il y a lieu, enlever les lentilles cornéennes si cela est facile à faire. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Toxique en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite. Susceptible de nuire au foetus. Peut causer des effets foetotoxiques (toxique pour le foetus pendant les derniers stades de la grossesse, souvent par le placenta) et des effets tératogènes (causant des malformations du fœtus), sur la base des informations animales. Risque avéré d'effets graves pour les nerfs optiques en cas d'ingestion.
Peut être nocif par inhalation. Risque d'être nocif en cas d'absorption par la peau. Risque de causer une légère irritation de la peau.
La surexposition prolongée ou répétée a peux causer des effets défavorables du foie.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique. Un examen médical immédiat est requis. Ce produit est un dépresseur du SNC.
Contient du méthanol. L'exposition aigue au methanol, que ce soit par l'ingstion ou l'inhalation d'une tres forte concentration de particules aeroportees, peut provoquer des symptomes apparaissant entre 40 minutes et 72 heures apres l'exposition. Surveillance médicale pendant 48 heures au moins. Les symptômes et les signes sont généralement limités au système nerveux central (SNC), aux yeux et au tractus gastro-intestinal. En raison des effets initiaux du CNS de maux de tête, vertiges, léthargie et confusion, il peut y avoir une impression d'intoxication à l'éthanol. Vision brouillée, diminution de l'acuité visuelle et de la photophobie sont des plaintes fréquentes. Le traitement par ipécac ou par lavage est indiqué chez tout patient qui se présente dans les deux heures suivant l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit dans l'empoisonnement sévère et les niveaux sériques de bicarbonate sont une mesure plus précise de la sévérité que les niveaux sériques de methanol. Des protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des grands hôpitaux et une collaboration précoce avec des hôpitaux appropriés est recommandée.

L'administration d'éthanol peut réduire le métabolisme du méthanol, et par conséquent réduire les effets nocifs potentiels.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Moyen d'extinction - pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée ou une fine bruine, des mousses, du dioxyde de carbone ou un agent chimique en poudre.
Moyen d'extinction - pour les grands feux: AFFF (R) [Mousse aqueuse de moulage (résistant à l'alcool)] avec un système de dosage de mousse de 3% ou 6%; Eau pulvérisée (Voir la note dans Moyens d'extinction inappropriés).

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. L'eau pourrait ne pas être efficace puisqu'elle ne refroidira pas le produit à une température inférieure à son point d'éclair.
Mousses synthétiques ou mousses de protéines à usage général.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: Liquide et vapeurs très inflammables. S'enflammera par la chaleur, les étincelles, les flammes ou toutes autres sources d'inflammation. Brûle avec une flamme pratiquement invisible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Liquide inflammable - Catégorie 2

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone; formaldéhyde; Autres composés organiques non identifiés.
.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Combattre les incendies à partir d'une distance sécuritaire. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Restreindre l'accès aux lieux jusqu`à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié.
Équipement de protection individuel: voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Méthanol (5000 lbs / 2270 kg)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Ne pas avaler ou ingérer. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas utiliser la pression pour vider les fûts. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci. Suivre les directives de l'étiquette même lorsque le contenant est vide. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage. Les reservoirs doivent etre mis a la terre et aeres et devraient etre munis de dispositifs de controle des emissions de vapeur. Les reservoirs doivent etre endigues. Le methanol anhydre est non-corrosif pour la plupart des metaus a la temperature ambiante, a l'exception du plomb et du magnesium. Cependant les enduits a base de cuivre (ou d'alliages de cuivre), de zinc (y compris l'acier galvanise) ou d'aluminium sont impropres a l'entreposage car ils sont attaques petit a petit. L'aicer doux est le materiau de construction recommande.

Conditions d'un stockage sûr

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Équiper les réservoirs de vrac avec un dispositif de trop-plein comme des avertisseurs de haut niveau ou de confinement secondaire. Attaque certains élastomères, le caoutchouc, le plastique et les revêtements.

Substances incompatibles : Acides; Poudres métalliques; Métaux alcalins; Isocyanates; Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc..).

.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	**ACGIH TLV**		**OSHA PEL**	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm (260	P/D mg/m³)

NIOSH IDLH (Concentrations Immédiatement Dangereuses pour la Vie et la Santé): 6000 ppm

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.
Les appareils de protection respiratoire de type à cartouche ne sont pas recommandés.
Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque complet fonctionnant en mode à pression positive.
Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables comme le butylcaoutchouc.
Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel; Néoprène; Caoutchouc nitrile; Polyéthylène; polyalcool de vinyle; Chlorure de polyvinyle.
Advice should be sought from glove suppliers. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact.

Protection des yeux/du visage

: Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipments peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide transparent incolore.

Odeur : Alcool

Seuil olfactif : 50-100 ppm
pH : P/D
Point de fusion/point de congelation : - 97.8°C (- 144°F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition: 64.5°C (148°F)
Point d'éclair : 12°C (53.6°F)
Point d'éclair, méthode : coupelle fermée
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1) : <1
inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) : 7.3%

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) : 36%

Propriétés comburantes : Aucun(e).

Propriétés explosives : N'est pas sensé être sensible aux impacts. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les vapeurs de la catégorie inflammable peuvent être allumées par une décharge d'électricité statique assez forte.
Tension de vapeur : 92 mmHg @ 20°C
Densité de vapeur : >1.1

Densité relative / Poids spécifique : 0.79

Solubilité dans l'eau : Complet
Autres solubilité(s) : Soluble en toutes proportions dans l'éthanol, le benzène, d'autres alcools, le chloroforme, l'éther de diéthyle, d'autres éthers, les esters, les cétones et la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile
: log P (oct) = - 0.8
Température d'auto-inflammation : 464°C (867.2°F)
Température de décomposition:
P/D

Viscosité : 0.75 cSt @ 20C (68°F)
Matières volatiles (% en poids) :
100%
Composés organiques volatils (COV)
: P/D
Pression absolue du récipient
: S/O
Distance de projection de la flamme
: S/O
Autres observations physiques/chimiques
: Poids moléculaire: 32.04 g/mol Formule moléculaire C-H4-O

.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 3/5/17

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.
Attaque certains élastomères, le caoutchouc, le plastique et les revêtements.
Le méthanol anhydre est non corrosif pour la plupart des métaux à température ambiante, sauf le plomb et le magnésium. Les revêtements de cuivre (ou d'alliages de cuivre), de zinc (y compris l'acier galvanisé) ou d'aluminium sont attaqués lentement.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses
: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart d'une chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles ou autres sources possibles d'inflammation. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.

Matériaux incompatibles : Acides; Poudres métalliques; Métaux alcalins; Isocyanates; Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc..).

Produits de décomposition dangereux
: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée : OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Toxique par inhalation. Risque de causer une irritation du nez, de la gorge, des muqueuses et de la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité. Peut également causer des convulsions, le coma, un arrêt respiratoire et le décès.

Signes et symptômes - ingestion

: Toxique en cas d'ingestion. Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque de causer la cécité, à l'ingestion - ne peut pas être rendu non-toxique. Peut également causer des convulsions, le coma, un arrêt respiratoire et le décès.

Signes et symptômes - peau : Toxique par contact avec la peau. Risque de causer une légère irritation de la peau. Risque d'être absorbé et de causer des symptômes semblables à ceux pour l'inhalation.

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque d'effets chroniques sur la santé
: Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. La surexposition prolongée ou répétée a peux causer des effets défavorables du foie.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Cette matière est considérée dangereuses en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012). Classification:
Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2. Susceptible de nuire au foetus.
Contient du méthanol. Le méthanol peut entraîner des effets fœtotoxiques et tératogènes à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère, basé sur des données animales. Peut causer des effets foetotoxiques (toxique pour le foetus pendant les derniers stades de la grossesse, souvent par le placenta) et des effets tératogènes (causant des malformations du fœtus), sur la base des informations animales.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Cette matière est considérée dangereuses en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012). Classification:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1.
Risque avéré d'effets graves pour les nerfs optiques en cas d'ingestion.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:
La surexposition prolongée ou répétée a peux causer des effets défavorables du foie.

Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques : Le méthanol peut augmenter la toxicité d'autres toxines du foie (par exemple le tétrachlorure de carbone).

Données toxicologiques : Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

Nom chimique	CL50(4hr) inh, rat	DL50 (Oral, rat)	DL50 (cutané, lapin)
Méthanol	> 5000 ppm/6H (4.1 mg/L/4H (vapeur)	5628 mg/kg (rat) La dose létale pour l'humain est estimé à: 300 - 1000 mg/kg	> 393 mg/kg (Singe) 15 800 mg/kg (lapin)

Autres dangers toxicologiques importants

: La dépresssion du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême. Peut provoquer la cécité en cas d'ingestion.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Méthanol	67-56-1	15 400 mg/L (Crapet arlequin)	446.7 mg/L/28 jours (Vairon à grosse tête) (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Méthanol	67-56-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	208 mg/L (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Méthanol	67-56-1	22 000 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Le méthanol est facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Ne s'accumule pas dans les organismes.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Méthanol (CAS 67-56-1)	- 0,82 à - 0,64	<10 species: fish

Mobilité dans le sol **:** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.

.

Méthodes d'élimination **:** Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique. La réutilisation ou le recyclage devrait être priorisé par rapport à l'élimination. Des volumes importants peuvent être appropriés pour une nouvelle distillation ou, s'ils sont contaminés, ou incinérés. Peut être éliminé dans une installation de traitement des eaux usées.

.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation

Canada (TMD)

#426- Bien de consommation

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

: Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Méthanol	67-56-1	Oui	5000 lbs / 2270 kg	Aucun.	Oui	No

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Danger immédiat (aigu) pour la santé; Danger chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

Composants	No CAS	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Méthanol	67-56-1	Non	Développementale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Méthanol	67-56-1	200-659-6	Present	Présent	(2)-201	KE-23193	Present	HSR001186

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
SNC: Système nerveux central
DOT: Department of Transportation
EmS: Intervention d'urgence
EPA: Environmental Protection Agency
GMU: Guide des mesures d'urgence
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
MSHA: Mine Safety and Health Administration
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail
.

Références **:**

1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices for 2012.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, searched 2012.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb databases, 2012 (Chempendium, HSDB and RTECs).
4. Material Safety Data Sheets from manufacturer.
5. US EPA Title III List of Lists - July 2011 version.
6. California Proposition 65 List - July 20, 2012 version.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 3/5/17

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Classification SIMD ***** - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

Santé ***** 2 Inflammabilité 3 *Reactivity:* 0

Évaluation NFPA **:**

0- Aucun risque	1- Mineur	2- Modéré	3- Grave	4- Menace pour la vie
Santé *:* 1	Inflammabilité *:* 3	*Instabilité:* 0	*Autres dangers: aucun.*	